
**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LE RESEAU DE
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES HAUT ET TRES HAUT DEBIT
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2014**

I – Historique de la démarche

Par délibération du 9 juillet 2010, le Département de Vaucluse s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui a vocation à recenser les infrastructures et réseaux de communication électronique existants, identifier les zones qu'ils desservent et présenter une stratégie de développement de ces réseaux.

La mutation des usages numériques conduit à un véritable changement, avec la progression attendue des objets connectés à des flux numériques en constante augmentation, et implique la mise en place d'une infrastructure de transport des données numériques adaptée.

La qualité des dessertes actuelles par le réseau cuivre répond aux besoins isolés sans prendre en compte les besoins simultanés qui se développent : accès Internet, téléphonie, plusieurs canaux de télévisions haute définition simultanés, accès aux services (maintien à domicile, ressources documentaires dans l'éducation, suivi énergétique) au sein du même foyer et au même moment. Au-delà des usages et des applications directement visibles, le transport de données entre machines va devenir prépondérant, par exemple pour assurer des services de télégestion, de télémétrie, de sécurité, de santé, ...

Il ne s'agit donc pas de la simple construction d'une infrastructure de télécommunications, mais d'aménagement numérique du territoire par le développement des services et des usages.

Le 8 juillet 2011, le Département de Vaucluse a adopté son SDTAN qui prévoit une juste articulation entre les investissements publics et les déclarations d'intentions d'investissement des opérateurs de communications électroniques, pour atteindre la desserte de l'ensemble des foyers et entreprises en fibre optique, seule technologie offrant des débits jusqu'à 100 Mbit/s symétriques et capable de répondre aux besoins de demain.

Ainsi, le Département soutient l'attractivité du territoire en réduisant la fracture numérique et assure son rôle dans la solidarité territoriale en permettant l'accès au Très Haut Débit (THD) en zone d'intervention publique.

Par délibération n° 2011-934 du 28 octobre 2011, le Département de Vaucluse a statué sur l'attribution d'une délégation de service public (DSP) portant sur la conception, la réalisation, et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques haut et très haut débit.

La délégation de service public a été signée avec le groupement Axione-ETDE pour une durée de 25 ans à compter de sa notification effectuée le 8 décembre 2011. Dans le cadre de ce contrat, la société ad hoc Vaucluse Numérique a été constituée le 8 février 2012 et s'est substituée au groupement Axione-ETDE.

Après avoir achevé la phase de premier investissement, dont plus de 700 km et 10 000 prises déployés en fibre optique, le Conseil départemental de Vaucluse souhaite poursuivre à présent sa démarche de couverture en fibre optique de la zone d'intervention publique de son territoire, au travers de 4 plans quinquennaux.

II – Contexte 2014

L'année 2014 marque la fin du déploiement du Premier Etablissement du Réseau (PER) débuté en 2012, répondant aux objectifs initiaux de construction dont ceux associés à la réalisation des 10 000 premières prises FTTH (fibre optique jusqu'au logement).

En parallèle des derniers mois de construction, l'activité commerciale, débutée en juin 2013, s'est accrue en direction du secteur professionnel (public et privé). Il s'agit donc du premier exercice complet de visualisation de chiffre d'affaire, de résultats commerciaux et d'exploitation du réseau.

Les actions de développement local et de renforcement de la notoriété du projet se sont poursuivies.

Sur le plan juridique, l'année 2014 a été marquée par la signature de 3 avenants à la convention de DSP :

- avenant n°2 du 21 janvier 2014 prorogeant l'achèvement du déploiement du FTTH au 8 juin 2014 ;
- avenant n°3 du 3 mars 2014 portant sur une actualisation de la grille tarifaire ;
- avenant n°4 du 16 juin 2014 identifiant les économies réalisées dans le cadre du PER (1 871 693 €), décidant de leur réaffectation dans des investissements complémentaires et précisant le calendrier et les modalités de leur mise en œuvre ;
- avenant n°5 du 31 octobre 2014 apportant des précisions aux modalités de mise en œuvre des plans quinquennaux portant sur les extensions des sous-réseaux d'accès FTTH, telles que prévues par l'annexe n° 26 de la Convention, afin d'assurer leur déroulement dans les meilleures conditions.

En fin d'année 2014, le Déléataire n'a pas rempli ses engagements au titre des sous-jalons JS9-1 et JS9-2, ainsi que du jalon JS10, fixés au calendrier figurant à l'annexe 3 – Planning de déploiement et de mise en service du Réseau – de la Convention, dans les délais contractuels. En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article 1.4.8.1 de la Convention, des pénalités de retard d'un montant de 538 250 € ont été appliquées. Un programme compensatoire à l'application des pénalités de retard a été formalisé dans l'avenant n°7 signé le 17 mars 2015.

III - Volet technique du rapport annuel de Vaucluse Numérique

En 2014, Vaucluse Numérique a réalisé les travaux de déploiement des extensions prévues à l'avenant 4. Les travaux de déploiement du pilote Fibre Optique jusqu'à l'abonné (FTTH), débutés en 2013 sur les communes d'Apt, Vaison-la-Romaine et Valréas, ont été terminés fin 2014.

Le nombre de prises déployées sur chaque commune est le suivant :

- Apt : 3 990 prises ;
- Vaison-la-Romaine : 2 672 prises ;
- Valréas : 3 185 prises.

Soit un total de 9 847 prises FTTH, dont 8 743 sont éligibles, 1 020 sont raccordables et 84 sont programmées. S'agissant d'une expérimentation de déploiement par Vaucluse

Numérique dans le contexte topologique et urbain du département, un bilan technique a été dressé et a montré plusieurs axes d'amélioration pour les futurs déploiements des plans quinquennaux.

Par ailleurs, en 2014, Vaucluse Numérique a expérimenté avec ERDF une nouvelle technique d'accrochage de Fibre Optique sous câble Torsadé BT Façade, sur un linéaire de 467 mètres à Apt et 886 mètres à Vaison-la-Romaine.

Malgré des contraintes de mise en œuvre importantes, cette technique a été validée. Sa généralisation pourra être envisagée après éclaircissement par ERDF sur les autorisations nécessaires au déploiement, la pérennité des câbles supports et les conditions économiques d'utilisation de ces supports.

Au 31 décembre 2014, 478 km d'infrastructure ont été construits et 224 km d'infrastructures tierces acquises en IRU (droit irrévocable d'usage - droit exclusif, sans restriction, et imprescriptible d'utiliser une ou plusieurs fibres optiques).

IV - Volet exploitation du rapport annuel de Vaucluse Numérique

La réalisation des déploiements entraîne une augmentation des équipements actifs du réseau. Ce dernier présente une bonne disponibilité générale sur l'année 2014. Le taux d'incidents sur le parc abonné ADSL a décru par rapport à 2013, alors que celui relatif aux produits professionnels a augmenté au second semestre 2014 en raison de la progression du parc.

10 NRA (nœuds de raccordement d'abonnés) ont été saturés entre mai et juillet 2014 en raison du délai de réponse de l'Opérateur historique sur les demandes d'intervention de Vaucluse Numérique.

Les garanties de temps d'intervention (GTI) et de temps de rétablissement du service (GTR) ont été globalement respectées.

V - Volet commercial du rapport annuel de Vaucluse Numérique

L'activité commerciale sur le segment « entreprises et secteur public » connaît une importante progression du chiffre d'affaires qui passe de moins de 100 000 € en janvier 2014 à 855 000 € en décembre 2014. Le réseau compte 155 établissements raccordés en fibre optique et 27 opérateurs présents. Ce résultat correspond aux prévisions du plan d'affaire initial.

Le parc « grand public » (ADSL) avoisine 3 000 abonnés (contre 2 000 en 2013) et mobilise 2 opérateurs. Ce résultat est inférieur de moitié à celui initialement prévu. Le retard pris dans le déploiement du FTTH justifie l'absence de recette sur ce volet.

Les actions locales d'animation sont passées d'une animation directe auprès des entreprises du territoire à une animation indirecte du réseau d'opérateurs et de distributeurs.

Une expérimentation conduite par Vaucluse Numérique, entre octobre 2013 et février 2014, sur 3 zones d'activités, a montré que l'accès des TPE/PME au réseau Très Haut Débit est favorisé par la réduction des frais fixes initiaux aux offres fibre optique. Des offres seront expérimentées dans ce sens, en 2015.

Le Chiffre d’Affaire (CA) total est de 1 720 k€, conforme aux prévisions du Business Plan (BP) et un peu supérieur aux prévisions du rapport annuel 2013 qui le fixait à 1 526 k€. Ce résultat provient essentiellement du marché « entreprises et secteur public ».

VI - Volet financier du rapport annuel de Vaucluse Numérique

Après deux années d’Excédent Brut d’Exploitation (EBE) négatif, Vaucluse Numérique affiche pour la première fois en 2014 un solde positif, à hauteur de 205 k€ (soit 12 % du chiffre d’affaires). Ce résultat est supérieur à celui anticipé dans le plan d’affaires (passage prévu à 0 en 2015 initialement). Il s’explique par des recettes et des charges plus faibles liées à une durée de construction plus longue que prévue.

Les dépenses courantes de Vaucluse Numérique en 2014 s’élèvent à 1,5 M€, ce qui représente un montant inférieur à celui qui figurait dans le plan d’affaires (- 25 %) et dans le budget prévisionnel 2014 présenté fin 2013. Ceci s’explique par le fait que les prestations permettant à Vaucluse Numérique de réaliser son activité intègrent une importante composante variable (déterminée en fonction du niveau d’activité de la DSP) qui confère mécaniquement à ce poste de charges, une certaine élasticité.

Les charges d’exploitation de l’entreprise montrent une forte progression par rapport à 2013 (+ 56 %) ce qui est normal dans cette période de développement de l’activité.

Depuis le début de la DSP, le résultat net de l’entreprise est meilleur qu’attendu. 2014 ne dénote pas de cette tendance puisque l’indicateur s’établit à – 363 k€ contre – 1,30 M€ anticipé. Ce résultat provient prioritairement de la mise en amortissement retardée du premier équipement de réseau.

Une recette exceptionnelle de 538 k€, prévue en 2015, provient de la refacturation à Axione des pénalités de retard dues au titre des jalons JS9-1, JS9-2 et JS10.

D’une façon générale, les flux d’exploitation et d’investissement retracés dans le rapport 2014 demeurent conformes à ceux envisagés dans les documents prévisionnels. Les dépenses au titre du premier établissement de réseau font bien apparaître l’affectation des économies de 1,9 M€ qui a donné lieu à des déploiements additionnels (avenant n°4 au contrat de DSP).

Les éléments prospectifs 2015 reposent sur une trajectoire globalement inchangée sous réserve d’un rattrapage rapide des recettes attendues auprès des particuliers (commercialisation FTTH).